

Mesures pour les mineurs non accompagnés

Mercredi, la délégation à la migration du Conseil d'Etat a fait le point pour améliorer le sort des jeunes migrants, à Genève.



Anne Emery-Torracinta est en charge de l'Instruction publique. (Photo: Keystone)

on off i

Le canton de Genève propose de nouvelles mesures destinées aux migrants mineurs non accompagnés (MNA) et ne relevant pas du domaine de l'asile. Ces actions concernent la prise en charge socio-éducative et l'hébergement.

Une faute?

Signalez-la-nous!

Le Collectif de lutte des MNA occupe la Maison des arts du Grütli depuis dix jours, afin de protester contre l'absence de prise en charge digne et adaptée à chacun des jeunes migrants. Mardi soir, une manifestation de soutien a réuni près de 200 personnes à la place de Neuve.

Hausse des personnes à suivre

Mercredi matin, la délégation à la migration du Conseil d'Etat a fait le point sur la situation, a indiqué dans l'après-midi Anne Emery-Torracinta, magistrate en charge de l'Instruction publique, lors du point de presse de l'exécutif. Et de rappeler qu'elle a saisi le gouvernement au printemps 2018, en raison de la hausse des demandes de protection déposées au Service de protection des mineurs.

Jusqu'en août 2018, le service suivait environ quarante jeunes par mois. Mais en septembre 2019, leur nombre est passé à 84, puis à 107 en octobre, avant d'atteindre le pic de 116 en novembre et de redescendre à 70 en décembre dernier.

«Projets réalistes»

La délégation a deux objectifs principaux pour les MNA: trouver des solutions d'hébergement adaptées et offrir une prise en charge de jour éducative ou de formation «light», car 80% des jeunes ne tiennent pas le rythme scolaire. «Ces jeunes n'ont pas à être scolarisés au sens strict du terme. La responsabilité du département s'arrête à leurs 18 ans», a noté Anne Emery-Torracinta.

Face au risque que ces migrants tombent dans la clandestinité, la délinquance ou se fassent exploiter, le canton planche sur des «projets d'avenir réalistes» qui tiennent compte des lois migratoires fédérales. Selon la magistrate, la diversité des profils impose la mise en place de solutions individualisées.

PUBLICITÉ



Ads by Teads

Hébergement d'urgence

En 2019, le canton a notamment ouvert un nouveau foyer de 20 places dirigé par la Fondation officielle de la jeunesse. D'autres actions sont prévues d'ici à fin janvier, comme un hébergement d'urgence de six à douze places à l'Armée du Salut et des collaborations, notamment avec l'Hospice général, pour héberger les MNA vulnérables.

En matière de prise en charge de jour, jusqu'à douze places de formation seront ouvertes à la Ferme de la Croix-Rouge genevoise. Un dispositif spécifique sera mis en place dans les classes d'accueil du secondaire II pour les jeunes les plus motivés et les plus stables. Côté financement, le Conseil d'Etat demandera des fonds supplémentaires en fonction des besoins.

(nxp/ats)

Plus de sujets



Annonce

Kia Ceed Power 2020

Profitez de l'attrayante prime Power